

COMMISSION DES REGLEMENTS

Bilan activité saison 2022.2023

Pour cette saison la Commission des Règlements a vu le nombre de dossiers à traiter en diminution par rapport à la dernière saison.

Ce traitement des dossiers concerne prioritairement quatre grands thèmes réglementaires, les équipiers supérieurs, les joueurs suspendus, les mutations et la qualification des joueurs qui génèrent à eux seuls près de 70% des dossiers.

Le reste concerne les matchs arrêtés pour divers motifs (hors discipline) et d'autres motifs qui restent marginaux.

<u>Pour rappel</u>, la Commission ne saurait être tenu pour responsable des erreurs des clubs quant à la rédaction des réserves ou réclamation, celle-ci n'ayant pas comme d'autres Commissions un pouvoir d'interprétation ou de prise en compte de circonstances atténuante ou aggravantes. Elle applique le règlement un point c'est tout.

Bilan des dossiers 2022/2023

81 dossiers traités : (plusieurs griefs dans un dossier quelque fois)

Arrêt de match : 13 Equipiers supérieurs :17 Joueurs suspendus : 11 Qualification des joueurs : 9

Mutation: 19 Divers: 12

La Commission des Règlements vous souhaite une bonne trêve et de bonnes vacances.

Amitiés Sportives